

Date de génération de ce justificatif : 04/04/2025

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

6 AIR – Constitution de société

Référence : L030173

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 7 mars 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



7 rue Eugène Cornet – 44600 SAINT NAZAIRE 15 boulevard Marcel Paul-Parc de l'Angevinière – 44800 SAINT HERBLAIN Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement en date du 28 février 2025 il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes : – dénomination sociale : 6 AIR – siège social : 217 rue Blaise Pascal – ZA de Penhoat, 29860 PLABENNEC – capital social : 1 000 € – objet social : la prise de participation dans toute société ou entreprise par apports, acquisitions, fusion ou autres, et la gestion de ces participations, participer activement à la détermination, à l'orientation, à la conduite et au contrôle de la politique générale et, plus généralement, à l'animation effective de toute société, entité juridique avec ou sans personnalité morale dans lesquelles elle prendra une participation, la fourniture de toutes prestations de direction, de services à caractère administratif, comptable, financier, juridique, commercial et immobilier, la réalisation d'opérations de trésorerie avec les sociétés et entreprises dans lesquelles la société 6 AIR détient une participation, l'exercice de tout mandat social, – durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST (29). – transmission des actions : Les cessions et transmissions d'actions entre associés sont libres. Demeurent également libres, dans les mêmes conditions, les cessions et transmissions intervenant entre un associé et une société contrôlée par lui, directement ou indirectement, ou qui le contrôle directement ou indirectement ou au sens de l'article L 233-3 du code de commerce. Toute autre cession, apport, échange ou donation d'actions, est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

— associés statuant à la majorité d'au moins les 2/3 des actions composant le capital social. —

– participation aux assemblées générales et exercice du droit de vote : tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elle représente. – président : Monsieur Frédéric, Armel, Jean-Marie, Raymond FRICAUD, né le 6 septembre 1971 à CHATEAUBRIANT (44), de nationalité française, demeurant 10, rue des Digitales, 44170 NOZAY

[Consulter cette annonce en ligne](#)